

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-245

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Louwagie, Mme Corneloup, M. Masson, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, Mme Duby-Muller, M. Abad, Mme Valentin, M. Reda, M. Viry, M. Brun,
M. Fasquelle, Mme Lacroute, Mme Bassire et M. Forissier

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.